



Concept eBill for Business Software

Le concept en un coup d'œil



Les clients professionnels disposant de leur propre logiciel de gestion peuvent gérer les factures entrantes via eBill de manière standardisée.

Aperçu du concept

Les clients commerciaux disposant de leur propre logiciel de gestion doivent avoir la possibilité de gérer les factures reçues via eBill de manière standardisée dans ce logiciel.

A cet effet, SIX élargira en conséquence l'API qui est aujourd'hui à la disposition des établissements financiers ayant conclu un «contrat prestations de base».

Cette extension de l'offre est une étape supplémentaire pour souligner le positionnement stratégique du service «eBill» en tant que première facture numérique pour la Suisse. L'envoi (voie de transport) des factures eBill de l'établissement financier vers le logiciel de gestion du client commercial ne fait pas l'objet de ce concept.

Objectif du présent document

Ce document sert de base de décision au PaCoS pour l'acceptation technique du concept «eBill for Business Software». Après les décisions correspondantes, les spécifications techniques sont définies sur la base de ce document. Ce document n'est toutefois pas mis à jour.

Toutes les informations futures seront publiées dans les formes de documentation et les canaux existants pour eBill.

Clause de non-responsabilité: Au fur et à mesure de l'évolution, il se peut que les processus et procédures techniques décrits ci-après doivent être adaptés, modifiés ou étendus.

Cercle des destinataires

Le cercle des destinataires se compose de:

- Groupe de travail eBill
- Parties prenantes internes SIX
- PaCoS
- Éditeurs de logiciels intéressés

Catégorisation

L'extension de l'API est considérée comme non pertinente pour le réseau. Par conséquent, les établissements financiers sont libres de proposer ou non cette fonctionnalité. La fonctionnalité «eBill for Business» n'est pas une condition préalable pour pouvoir proposer aux clients commerciaux le «logiciel eBill for Business». Toutefois, pour l'enregistrement pour «eBill for Business Software», le setup défini pour «eBill for Business» est techniquement utilisé.

L'activation automatique de la fonction Look-Up lors de l'onboarding des clients commerciaux qui souhaitent utiliser le logiciel eBill for Business permet d'ouvrir ou de développer un nouveau segment pour les émetteurs de factures et donc pour les partenaires du réseau.

Conditions générales

Classement stratégique

eBill est la principale facture numérique pour la Suisse et devrait remplacer en grande partie les justificatifs papier dans les prochaines années. Cela suppose que tous les groupes de destinataires de factures «simples» soient accessibles via eBill.

Groupe cible et solution



Client privé

Traitement de la facture eBill dans l'e-banking/le m-banking



Entreprise sans CPS/ERP

Traitement de la facture eBill avec eBill for Business dans l'e-banking



Entreprise avec CPS/ERP

Traitement de la facture eBill dans le CPS/ERP

Groupe cible et solution

L'accent est mis sur les clients commerciaux¹ disposant d'un numéro d'identification des entreprises (IDE) et utilisant un logiciel de gestion. Ces clients professionnels reçoivent des factures de différents canaux qu'ils gèrent dans leur logiciel de gestion.

Avec l'extension de l'API existante, les établissements financiers permettent à leurs clients commerciaux de recevoir à l'avenir également des factures au format eBill sans rupture de média dans leur logiciel de gestion.

¹ Dans le contexte de l'IDE, la notion de «client professionnel» est définie comme suit : Unités du registre du commerce, unités assujetties à la TVA, indépendants, personnes inscrites dans un registre cantonal des avocats/notaires, sociétés simples (p. ex. cabinets de groupe), entreprises étrangères établies en Suisse, exploitations agricoles et sylvicoles, unités de l'administration publique, institutions chargées de tâches de droit public, associations <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/numero-identification-entreprises.html>

Besoins des clients

1. Réception de la facture dans le logiciel de gestion:

Pour les clients professionnels, un logiciel de gestion est généralement l'outil central pour la gestion des factures. Par défaut, la facture eBill est toutefois reçue dans la banque en ligne. Avec la fonction étendue, il est possible de recevoir les factures eBill via l'établissement financier directement dans son propre logiciel de gestion et de les traiter.

2. Comptabilisation dans le logiciel de gestion:

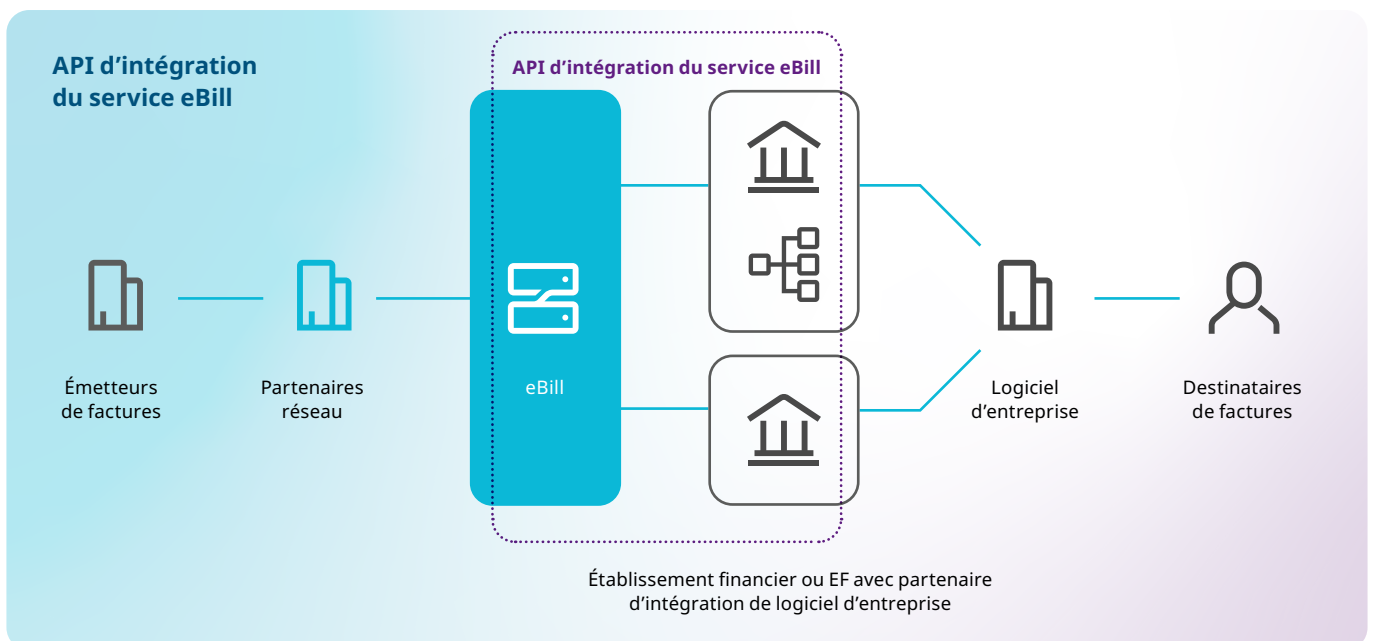
Actuellement, le paiement de la facture eBill est déclenché par la banque en ligne. Une comptabilisation via le logiciel de gestion n'est possible que de manière limitée. L'objectif est de comptabiliser la facture eBill via le logiciel de gestion de l'entreprise.

3. Archivage dans le logiciel de gestion:

Actuellement, la facture eBill est disponible pendant deux ans dans la banque en ligne. Un archivage persistant de la facture eBill doit être effectué manuellement. L'objectif est de rendre la facture eBill automatiquement archivable de manière persistante via l'établissement financier.

4. Paiement à partir du logiciel de gestion:

Par défaut, la facture eBill peut être payée dans la banque en ligne, mais pas dans le logiciel de gestion. Cela signifie que les utilisateurs doivent actuellement passer du logiciel de gestion à la banque en ligne. L'objectif est que le paiement de la facture eBill puisse être initié à partir du logiciel de gestion.



Fonctionnalités et processus

Conditions d'utilisation

Pour pouvoir utiliser l'API étendue en tant qu'établissement financier, il faut avoir conclu le «contrat de prestations de base».

Le cas échéant, d'autres accords contractuels doivent être conclus avec les clients par établissement financier, qui ne font pas l'objet du présent concept.

Pour pouvoir utiliser ce service en tant que client professionnel, il est nécessaire de s'inscrire à eBill.

Objectif de la fonctionnalité

L'API étendue offre aux établissements financiers la possibilité de rendre les factures eBill, etc. accessibles aux clients commerciaux dans leur logiciel de gestion.

La première version prend en charge les factures, les factures échelonnées, les avis de crédit, les notifications et les rappels.

Inscription ou connexion pour l'utilisation du nouveau service

Nouveau client (eBill):

La condition préalable à l'utilisation est l'enregistrement de l'entreprise en tant qu'utilisateur de l'eBill. Cet enregistrement s'effectue dans le contexte de l'établissement financier (par ex. environnement de banque en ligne de l'établissement financier dans le portail eBill ou dans le cadre de la solution eBill intégrée de l'établissement financier).

Pour pouvoir utiliser la nouvelle fonctionnalité, l'utilisateur de l'eBill doit disposer d'un numéro d'identification unique (IDE).

Pour permettre le multibanking, il faut s'assurer qu'une entreprise ne peut s'enregistrer qu'une seule fois avec le même IDE.

Le choix des canaux de livraison (EBICS, bLink, etc.) s'effectue dans le contexte de l'établissement financier.

Les autres fonctionnalités telles que l'inscription/désinscription auprès d'un émetteur de factures, les notifications, etc. sont traitées via le processus standard du portail eBill ou dans le cadre de la solution eBill intégrée de l'établissement financier.

Clients existants (eBill):

Pour les clients existants, le numéro d'identification fiscale est également requis.

Fin de l'utilisation de ce service

Si une entreprise ne souhaite plus utiliser le service, elle peut désélectionner ce service dans le contexte de l'établissement financier (environnement de banque en ligne de l'établissement financier dans le portail eBill ou dans le cadre de la solution eBill intégrée de l'établissement financier). L'entreprise continue à disposer de toutes les autres fonctionnalités dans le portail eBill ou dans la solution eBill intégrée de l'établissement financier.

Opérations commerciales pertinentes

Réception des factures dans le logiciel de gestion:

L'API étendue permet de mettre à la disposition de l'établissement financier les données pertinentes pour toutes les factures, avis de crédit, rappels et notifications pour un client. Les paiements uniques et les paiements échelonnés doivent être pris en charge.

L'établissement financier transmet ces données au client commercial via les canaux logiciels convenus avec lui (EBICS, bLink, etc.).

Il faut s'assurer que les clients commerciaux qui se sont enregistrés pour la réception automatique des factures eBill dans le logiciel de gestion ne puissent pas les traiter en plus dans la banque en ligne de l'établissement financier, afin d'éviter un double traitement.

On pourrait imaginer une fonctionnalité «read only». Cela aurait également l'avantage de ne pas nécessiter de gestion des statuts.

Archivage dans le logiciel de gestion:

Pour permettre à l'entreprise de bénéficier de cette fonctionnalité, il est nécessaire que les documents PDF soient transmis par l'établissement financier au client commercial. Cela se fait par le biais des canaux logiciels convenus avec le client. L'archivage s'effectue selon les processus standard de l'entreprise concernée et ne fait pas l'objet de ce concept.

Paiement à partir du logiciel de gestion:

Le paiement des factures eBill s'effectue par le biais des canaux logiciels convenus avec l'établissement financier. Les processus standard de l'entreprise concernée, qui ne font pas l'objet du présent concept, s'appliquent.

Conséquences

Banques d'intégration complète

L'adaptation de l'API peut entraîner un effort supplémentaire de mise en œuvre.

Banques de portail

Pour les banques de portail, l'adaptation de l'API entraînera un effort supplémentaire de mise en œuvre.

Partenaires réseau

Pour les partenaires réseau, l'extension de l'API n'a pas de conséquences ou d'adaptations.

Émetteurs des factures

L'extension de l'API n'entraîne aucune conséquence ou adaptation pour les émetteurs des factures.

Destinataires des factures

Pour le destinataire des factures, il en résulte des adaptations dans la mesure où le traitement des factures eBill peut désormais être effectué dans le logiciel de gestion. Il en résulte des possibilités élargies pour le traitement des factures en dehors du portail eBill ou dans la solution eBill intégrée de l'établissement financier.

Éditeur de logiciels de gestion

Selon la solution choisie, des adaptations peuvent être nécessaires pour pouvoir intégrer les données reçues dans le logiciel de gestion.



En savoir plus
maintenant sur
ebill.ch